CAHIER DES PRÉCONISATIONS – FICHE : COMPTEURS – EAU EFS/ECS

Les compteurs « abonnés » appartiennent aux fournisseurs d'énergie. Ils sont plombés. Aucune intervention à l'intérieur des compteurs n'est possible. La télérelève ou la construction d'une courbe de charge du compteur est possible en utilisant les indicateurs extérieurs du compteur soit : la fréquence du clignotement de la LED (Wh/impulsion) ou du nombre de passages du disque (Wh/tour).

Comptage concessionnaire (arrivée générale) : Voir fiche compteurs thermiques & gaz
Les compteurs divisionnaires : Voir fiche compteurs thermiques & gaz

Comptages à prévoir en plus des comptages logements : prévoir pour les activités suivantes un comptage séparé direct :

- Services généraux (entretien des parties communes)
- Arrosage
- Commerces
- Espace accueil
- Chaufferie collective

Compteur EFS	Compteur ECS
	

REGLEMENTATION & BIBLIOGRAPHIE

Voir fiche compteurs thermiques & gaz

POINTS DE VIGILANCE – MISE EN ŒUVRE

- **Le compteur concessionnaire** n'a pas d'emplacement prédéfini sur chaque projet, il est nécessaire de consulter le concessionnaire pour le connaître (exemple : EFS branchements demandés en limite de propriété).
- **Le local compteur abonné** doit être prévu et dimensionné par le concepteur.
- **L'emplacement du compteur** doit être le plus cohérent possible : en position horizontale pour les compteurs mécaniques, en dehors des espaces soumis au gel ou à fort rayonnement solaire, aucun équipement susceptible de fuir au-dessus de ce dernier.
- **Pour la pose des compteurs EAU il convient de respecter :** sens de l'écoulement, respect des distances amont/aval des singularités selon prescription matériel, rincer les canalisations, purger les circuits d'air, manipuler les compteurs par le corps du débitmètre, éviter un remplissage brusque, démonter le compteur avant de braser ou souder.
- **Pour l'étalonnage** il sera nécessaire de prévoir la conformité avec scellement, respect des instructions du fabricant, étalonnage du compteur, et VCI (Vérification de la Conformité de l'Installation).
- La **VCI (Vérification de la Conformité de l'Installation)** sera établie par un organisme désigné ou un installateur dont le Système d'Assurance Qualité a été certifié par le laboratoire National d'Essai.
- Le MOE devra prévoir une **interface** permettant de faire remonter les données pour le suivi des consommations.
- **Maintenance** : Vérification périodique indiquée par le fabricant à prévoir pour la maintenance.

ETAPES CLES

Voir fiche compteurs thermiques & gaz

RECOMMANDATIONS – MAITRISE DES CONSOMMATIONS

- Voir fiche compteurs thermiques & gaz

Fluide/Energie	Pas de mesure	Unité	Précision	Typologie
Eau	1 h	m^3	0.01	MBus, ModBus ou impulsionnelle

RECOMMANDATIONS – CARACTERISTIQUES DES COMPTEURS D'EAU

- Grande plage de dynamique
- Faible débit de démarrage
- Installation toutes positions
- Agréé MID
- Sortie impulsion ou communicant.

Protocole de communication : Mbus, ModBus, BacNet, LonWorks, KNX
Classe de protection (minimum) : IP65.